



Nations Unies



BAD



CUA

CEA, BAD et CUA Organisation de la première Conférence des ministres africains chargés de l'état civil

13 et 14 août 2010
Addis-Abeba (Éthiopie)
Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)

Pourquoi les ministres africains tiennent-ils cette Conférence?

La plupart des ministres africains chargés de l'état civil devraient participer à cette réunion inédite, car ils sont tous convaincus qu'un système d'état civil fonctionnel constitue le fondement des systèmes juridiques et des administrations publiques modernes et le point de départ de la collecte des statistiques de l'état civil nécessaires pour élaborer des politiques de développement fondées sur des données sûres.

La Conférence permettra de jeter les bases d'un système d'administration publique moderne en Afrique. Elle contribuera également à transformer les statistiques démographiques et sanitaires en systèmes de gestion de l'information actualisés, universels et durables. C'est le seul moyen de combler les graves lacunes dont souffrent de nombreux pays africains en matière d'information.

Les trois principales institutions du continent ont été amenées à organiser cette Conférence pour les raisons ci-après:

Un grand nombre d'Africains viennent au monde, vivent et meurent sans laisser aucune trace dans un registre juridique ou statistique, tout simplement parce

que la plupart des pays africains ne disposent pas de systèmes efficaces, juridiques ou statistiques, pour l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces.

Beaucoup de pays n'ont ni système d'enregistrement officiel, ni statistiques précises sur le nombre de naissances, de décès, de mariages ou de divorces enregistrés quotidiennement. En d'autres termes, ils ne disposent pas d'un système juridique et administratif approprié ni d'une base statistique fiable et complète qui leur permettraient de planifier le développement de leurs sociétés respectives.

L'identification systématique des citoyens au moyen d'un identifiant unique est la norme moderne appliquée dans l'administration publique. Cependant, la plupart des pays africains ne sont pas en mesure de mettre en place un système national d'identité viable à cause de l'inefficacité de leurs systèmes d'état civil, ce qui constitue une menace pour leur sécurité nationale.

En l'absence de statistiques précises sur le nombre de mariages, la plupart des pays de disposent pas des données nécessaires pour évaluer l'importance et la nature des besoins essentiels des familles nouvellement créées.

En l'absence de statistiques précises sur le nombre de mariages annulés quotidiennement, il est impossible de déterminer le nombre de personnes, notamment les enfants et les femmes, touchés par l'éclatement de la famille et, par voie de conséquence, d'anticiper sur leur devenir.

Plus important encore, l'âge du mariage et les caractéristiques des conjoints échappent aux statistiques officielles, ce qui prive les politiques et les pratiques de développement pertinentes de données détaillées indispensables.

Les statistiques fournies par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont les pierres angulaires de la mise en place de bases de données démographiques et sanitaires dynamiques et durables à même de contribuer à évaluer les résultats du développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à en assurer le suivi

La majorité des pays africains n'ont pas de système de production de données sur la dynamique démographique. Ces pays ne disposent pas d'un système classique de production régulière et constante, à tous les échelons de l'administration, de données statistiques actualisées sur la taille et l'accroissement de la population, la fécondité et la mortalité.

Étant donné que la plupart des pays africains n'ont pas de système classique efficace pour l'enregistrement de naissances et de décès, il n'existe aucune statistique sanitaire sur les taux de mortalité maternelle et infantile et les causes de décès pour mesurer, suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation d'un grand nombre d'Objectifs du Millénaire pour le développement. Le continent dans son ensemble est enfermé dans ce cercle vicieux.

L'état civil constitue la source d'information classique qui permet de produire des données personnelles pour orienter la fourniture de services et les interventions

dans le domaine de la santé aux niveaux personnel, familial et communautaire, dans le contexte africain.

La majorité des pays africains ne connaissent pas le nombre exact d'enfants qui meurent chaque jour, ce qui montre à l'évidence que l'on n'a pas fait grand-chose pour déterminer l'identité et le nombre de nouveau-nés, ainsi que les causes de décès dans cette tranche d'âge.

La majorité des pays africains ne connaissent ni le nombre, ni l'identité de nouveau-nés souffrant d'insuffisance pondérale qui sont en danger de mort dans les jours ou les mois qui suivent leur naissance, et ce constat est valable pour l'ensemble du continent.

Il n'existe aucune donnée précise sur le nombre et l'identité des enfants nés avec des déformations ou des handicaps dans la plupart des pays africains. On ne sait pas non plus combien de ces enfants réussissent à survivre, ni combien d'entre eux décèdent. On ne sait rien non plus des causes de ces défauts ou handicaps.

La majorité des pays africains ne connaissent pas avec précision le nombre et l'identité des mères qui décèdent quotidiennement des suites, directes ou indirectes, d'un accouchement, et ce constat est valable à l'échelle du continent.

Dans la plupart des pays africains, les causes de décès ne sont pas convenablement répertoriées. Même si les soins de santé fournis à la population se fondent sur les données relatives aux causes de décès, peu d'efforts sont déployés pour identifier ces causes et les cimetières ne sont pas administrés

de manière systématique pour enregistrer les données relatives aux funérailles.

C'est en Afrique qu'on compte le plus grand nombre d'enfants non enregistrés à l'état civil et qui, de ce fait, n'ont pas d'acte de naissance officiel.

D'après l'Organisation des Nations Unies, ces enfants ne figurent sur aucun registre officiel et ne disposent d'aucun document juridique qui permette de les identifier. Durant toute leur existence, ils ont peu de chances d'obtenir une pièce officielle prouvant leur identité et celle de leurs parents, ainsi que leur nationalité.

Dans de nombreux pays africains, beaucoup

d'enfants sont adoptés par des nationaux et des étrangers, mais, comme ils n'ont pas d'acte de naissance permettant de les identifier, il est difficile de déterminer ce qu'ils deviennent.

Dans la plupart des pays, il n'existe aucune donnée sur le nombre de filles ou de garçons mariés à un âge précoce, de même que l'on ignore combien d'entre eux sont en mauvaise santé, sont victimes de crises sociales et perdent leur liberté du fait de cette situation.

En raison de l'inexistence d'actes de naissance officiels, la plupart des pays africains utilisent des mécanismes traditionnels pour prouver que l'enfant est en âge d'être scolarisé, ce qui compromet le droit à l'éducation.

LE DÉVELOPPEMENT EST UN PROCESSUS QUI VA DE LA BASE AU SOMMET, ANIMÉ PAR DES ÊTRES HUMAINS. IL NE SAURAIT Y AVOIR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN L'ABSENCE DE DONNÉES FIABLES SUR L'IDENTITÉ, L'ÉTAT CIVIL ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS POPULATIONS.